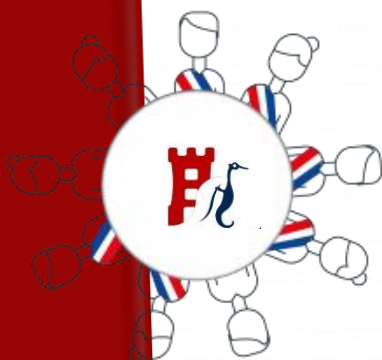




CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 5 JUIN 2026

1

L'an deux mille vingt-six, le cinq juin à 18h00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué en date du 29 mai deux mille vingt-six, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Salle de Conférence-Espace Baron de Chabert, sous la présidence de Monsieur le maire, Michel Blanc.

PRESENTS : Michel BLANC, Sylvie MENVIELLE (arrivée à 18h08), Laurent MOUCADEAU, Mireille ROBERT, Baptiste MOUIREN, Martine LUNAIN, Eric MOUQUE, Virginie SEGUI LUNAIN, Didier DULCAMARA, Christelle FONTAINE (arrivée à 18h06), Edouard DE BARBENTANE (arrivé à 18h08), Fiona MUSSINO, Laurent JEANNETEAU, Gaëlle LAMAINIERE, Thomas FORNER, Eléonore MAYEUX, Arnaud GABRIEL, Laura GIBAND, Edith BIANCONE, Elric EDELIN, Christèle DI PASQUALE.

ABSENTS EXCUSES :

Tom BALAS, qui donne pouvoir à Eric MOUQUE ;
Sonia REQUENA, qui donne pouvoir à Christelle FONTAINE ;
Laura LINDEN, qui donne pouvoir à Thomas FORNER ;
Jean-Christophe DAUDET, qui donne pouvoir à Edith BIANCONE ;
Bruno HOFFMANN, qui donne pouvoir à Christèle DI PASQUALE ;
Hans DE JONGE.

SECRETAIRE DE SEANCE : Virginie SEGUI LUNAIN.

1. Désignation des délégués du Conseil municipal et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs

Rapporteur : Michel BLANC

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code électoral, notamment ses articles L. 283 à L. 293 et R.131 à R. 148 ;

Vu la circulaire du ministère de l'Intérieur NOR : INTP2611651C du 6 mai 2026 relative à la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants et établissement du tableau des électeurs sénatoriaux ;

Considérant que le Code électoral prévoit que le Sénat est renouvelable par moitié et que le renouvellement de la série 2 des sénateurs aura lieu le dimanche 27 septembre 2026 dans les territoires concernés, dont les Bouches-du-Rhône ;

Considérant qu'à cette fin, les conseils municipaux sont convoqués le vendredi 5 juin 2026, afin de désigner leurs délégués et suppléants au sein du collège électoral qui sera chargé de procéder à l'élection des sénateurs ;

Considérant que le bureau électoral est présidé par le Maire et comprend les deux conseillers municipaux les plus âgés et les deux conseillers municipaux les plus jeunes présents à l'ouverture du scrutin, à savoir : Mme Martine LUNAIN, M. Eric MOUQUE, M. Baptiste MOUIREN et Mme Fiona MUSSINO ;

Considérant que le Maire a invité le Conseil municipal à procéder à l'élection et qu'il a rappelé qu'en application des articles L. 289 et R. 133 du Code électoral, les délégués et leurs suppléants sont élus sur la même liste, sans débat, à la représentation proportionnelle suivant la règle de la plus forte moyenne, sans panachage ou vote préférentiel ;

Considérant que seuls les conseillers municipaux qui ont la nationalité française peuvent participer à l'élection ;

Considérant que pour Barbentane 15 délégués sont à élire ainsi que 5 suppléants ;

Considérant que les listes peuvent comprendre un nombre de noms inférieur au nombre de sièges à pourvoir et que chaque liste de candidats aux fonctions de délégués et de suppléants est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe ;

Considérant que 2 listes ont été déposées pour l'élection des délégués et de leurs suppléants :

Liste « Une nouvelle dynamique pour Barbentane » :

- Monsieur Michel BLANC
- Madame Sylvie MENVIELLE
- Monsieur Laurent MOUCADEAU
- Madame Mireille ROBERT
- Monsieur Baptiste MOUIREN
- Madame Martine LUNAIN
- Monsieur Eric MOUQUE
- Madame Virginie SEGUI LUNAIN

- Monsieur Didier DULCAMARA
- Madame Christelle FONTAINE
- Monsieur Edouard DE BARBENTANE
- Madame Gaelle LAMAINIERE
- Monsieur Laurent JEANNETEAU
- Madame Eléonore MAYEUX
- Monsieur Thomas FORNER
- Madame Sonia REQUENA
- Monsieur Tom BALAS
- Madame Laura GIBAND
- Monsieur Arnaud GABRIEL
- Madame Fiona MUSSINO

Liste « Mon parti c'est Barbentane » :

- Monsieur Jean-Christophe DAUDET
- Madame Edith BIANCONE
- Monsieur Elric EDELIN
- Madame Christèle DI PASQUALE
- Monsieur Bruno HOFFMAN

Considérant que chaque conseiller municipal à l'appel de son nom a procédé au vote et qu'après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de conseillers présents et représentés : 26
- Nombre de votants (enveloppes déposées dans l'urne) : 26
- Nombre de suffrages déclarés nuls : 0
- Nombre de suffrages déclarés blancs : 0
- Nombre de suffrages exprimés : 26
- Liste « Une nouvelle dynamique pour Barbentane » : 21 voix
- Liste « Mon parti c'est Barbentane » : 5 voix

Considérants que la liste « Une nouvelle dynamique pour Barbentane » obtient 12 délégués et 4 suppléants et la liste « Mon parti c'est Barbentane » 3 délégués et 1 suppléant ;

Considérant que sont proclamés élus les candidats des listes ayant obtenu des mandats de délégués dans l'ordre de présentation sur chaque liste et dans la limite du nombre de mandats de délégués obtenus ;

Considérant que sont élus suppléants les autres candidats des listes pris à la suite du dernier candidat élu délégué dans l'ordre de présentation sur chaque liste et dans la limite du nombre de mandats de suppléants obtenus ;

Le Conseil municipal désigne délégués et suppléants pour l'élection des sénateurs :

Liste « Une nouvelle dynamique pour Barbentane » :

- Monsieur Michel BLANC, délégué ;
- Madame Sylvie MENVIELLE, déléguée ;
- Monsieur Laurent MOUCADEAU, délégué ;
- Madame Mireille ROBERT, déléguée ;
- Monsieur Baptiste MOUIREN, délégué ;
- Madame Martine LUNAIN, déléguée ;
- Monsieur Eric MOUQUE, délégué ;
- Madame Virginie SEGUI LUNAIN, déléguée ;
- Monsieur Didier DULCAMARA, délégué ;

- Madame Christelle FONTAINE, déléguée ;
- Monsieur Edouard DE BARBENTANE, délégué ;
- Madame Gaelle LAMAINIERE, déléguée ;
- Monsieur Laurent JEANNETEAU, suppléant ;
- Madame Eléonore MAYEUX, suppléante ;
- Monsieur Thomas FORNER, suppléant ;
- Madame Sonia REQUENA, suppléante.

Liste « Mon parti c'est Barbentane :

- Monsieur Jean-Christophe DAUDET, délégué ;
- Madame Edith BIANCONE, déléguée ;
- Monsieur Elric EDELIN, délégué ;
- Madame Christèle DI PASQUALE, suppléante.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h50

Le Maire,
Michel BLANC

La Secrétaire de séance,
Virginie SEGUI LUNAIN